LE PETIT CHALLAISIEN

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N°424 MARS 2022

Challex vu depuis Avully

<u>Actualité</u> :
Lundi 7 mars, Conseil municipal à 19h00, salle Jean-Antoine Lépine

Vie pratique

Des messes sont célébrées en l'église de **Thoiry** tous les **samedis à 18 heures**. Les dates des autres célébrations dans les paroisses du groupement paroissial se trouvent ci-dessous, sous réserve de modifications. Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser au père Pierre-Yves Monnoyeur au **04 50 41 20 86** ou **06 86 43 19 44** ou part mail : **pierreyves.monnoyeur@gmail.com.**

Messes de mars		Cultes de mars			
mercredi 2	Peron	19h00			
dimanche 6	Saint Jean-de-Gonville	10h00	dimanche 6	Divonne	10h00
samedi 12	Peron	18h00			
dimanche 13	Farges	10h00	dimanche 13	Ferney-Voltaire	10h00
vendredi 18	Challex, messe aux Cyclamens	15h00			
dimanche 20	Challex	10h00	dimanche 20	Divonne	10h00
vendredi 25	Challex, messe aux Cyclamens	15h00			
dimanche 27	Collonges	10h00	dimanche 27	Ferney-Voltaire	10h00

Agenda challaisien

Depuis le 9 août, le pass sanitaire est obligatoire dans les établissements recevant du public de la commune.
Les manifestations doivent faire l'objet de contrôles par les organisateurs.
Pour plus de détails sur le pass sanitaire : **Challex.fr/pass.** L'agenda est donc publié à titre indicatif.
Merci de vérifier les évènements auprès des associations ou de la mairie.

Mars				
Nom de l'association	**Jour et date**	**Heure**	**Lieu**	**Manifestation, évènement**
La municipalité	lundi 7	20h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Conseil municipal
Coopérative scolaire	mardi 8	9h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Carnaval
Poivre et Sel	mardi 8	11h30	Salle Saint Maurice	Repas
Les Petites Scènes	dimanche 12	18h00	Maison Des Sociétés	Projection d'une pièce théâtrale
Les Petites Scènes	mardi 22	20h30	Maison Des Sociétés	Assemblée générale
CCAS	samedi 26		Salle Jean-Antoine Lépine	Repas des aînés

Avril				
Nom de l'association	**Jour et date**	**Heure**	**Lieu**	**Manifestation, évènement**
La Grappe	samedi 2	19h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Repas animé
La Pétanque	jeudi 7	19h00	Boulodrome	Ouverture de la pétanque
La municipalité	dimanche 10	dès 8h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Elections présidentielles
La Grappe	vendredi 22	20h00	Maison des Sociétés	Assemblée générale
La municipalité	dimanche 24	dès 8h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Elections présidentielles

Mot du maire

Chères Challaisiennes, Chers Challaisiens,

Nous tournons la page de 2021 alors que la crise sanitaire continue de perturber notre quotidien et de faire régner un voile d'inquiétude et un sentiment de privation de nos libertés.

Depuis deux années, nous avons dû nous appliquer des mesures de distanciation, adapter nos modes de vies et de travail, pratiquer avec intermittence nos loisirs, apprécier le plaisir de se retrouver dans de trop rares occasions, au gré des protocoles sanitaires.
Certes, notre société a été mise à mal, mais je compte sur nos associations et sur l'engouement de notre population pour rebondir.

Impliquons-nous et prouvons que l'art de vivre à la Française existe toujours…….

Certaines festivités ont été programmées pour la période de printemps et souhaitons qu'elles puissent renouer avec cette convivialité si nécessaire pour notre village.

J'aimerais vous parler de notre auberge.

Je vous avais annoncé une ouverture probable de notre restaurant pour début mars.

C'était sans compter sur le manque de soutien de certains membres de mon Conseil municipal.

Il m'a fallu trois Conseils municipaux pour faire adopter la reprise du fonds de commerce évaluée à 50 000 euros en période COVID, ce qui a retardé de quelques mois le départ de l'ancien aubergiste.

Ensuite, nous avons contacté notre avocat pour déterminer les termes de l'engagement avec le nouveau repreneur :

soit une location gérance (ce qui impose l'aménagement intérieur de l'établissement, avec un loyer annuel permettant de changer de gérant plus rapidement si celui-ci ne convient pas), soit un bail commercial (location de la structure sans aménagement intérieur, bail commercial de 9 ans avec moins de flexibilité pour une reprise en cas de problème), ces prises de décision nécessitant une rupture prolongée de l'activité de l'auberge.
Je tiens à préciser que le choix du repreneur n'est toujours pas fixé à ce jour.

Suite au dernier Conseil municipal, où quelques élus ont trouvé nécessaire de connaître le montant de l'aménagement du commerce pour déterminer le terme d'engagement, le report de cette délibération retarde considérablement l'avancée du projet, les devis étant difficiles à obtenir dans ces périodes très tendues, vu la conjoncture actuelle.

Étant donné que les devis ne seront pas disponibles dans les prochains mois, et vu le temps imparti pour faire adopter chaque délibération lors du Conseil municipal, c'est avec une grande déception et un échec personnel que je vous annonce que l'auberge de Challex ne sera pas ouverte avant cet été, sous réserve du bon déroulement des travaux…

Cordialement,

Le maire Claude Chappuis

Compte-rendu du Conseil municipal du lundi 10 janvier

M. le Maire ouvre la séance à 19h05
Absents :
Eloïse Vernay – procuration à Brigitte Fleury
Francesca Donelli – procuration à Françoise Perroux
Aline Hofer - procuration à Jocelyne Blazer
Franck Bougreau – procuration à Laurent Bonola

Secrétaire de séance : Stéphane Bruckert

En préambule, dans le cadre de la relecture du projet de compte-rendu de la séance du 6 décembre 21, Brigitte Fleury tient à préciser les termes de son avis sur une éventuelle consultation du public concernant le projet d'antenne relais. Elle indique qu'il ne s'agit pas d'une question « d'intérêt », mais de la finalité d'organiser une double consultation des élus et de la population.

Délibération n°01-2022 : achat de tables pour la salle Jean-Antoine Lépine

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la réunion du 6 décembre 2021, le Conseil municipal a approuvé l'achat de tables pour la salle Jean-Antoine Lépine auprès de la société Altrad, pour un montant de 3 663.90 € HT, soit 4 396.68 € TTC. Pour rappel, cette somme comprend l'achat de 15 tables et de 4 plateaux.
Il s'est avéré que la référence du produit commandé ne correspondait pas à celle des tables qui équipent déjà la salle (format et revêtement différents). Par conséquent, le prix énoncé n'était pas correct.
Un nouveau devis a été réalisé, dont le montant s'élève à 3 512.55 € HT, soit 4 215.06 TTC (la diminution de prix tenant au revêtement).
Il est précisé que, suite à la détérioration de 4 tables, dans le cadre d'une location en week-end par des privés, une demande d'indemnisation est en cours auprès des responsables.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ce devis pour un montant de 4 215.06 € TTC.

Délibération n°02-2022 : convention relative à la mise en accessibilité de l'arrêt de cars « Challex Mairie ».

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre du déplacement de l'arrêt de bus « Challex Mairie » sur la voie communale dite rue de la Craz, le Conseil départemental de l'Ain a procédé à la mise en accessibilité de l'arrêt, conformément au référentiel régional. Les travaux réalisés comprennent :

- L'aménagement d'un arrêt en ligne
- La création d'un quai avec bordures
- Le raccordement avec les aménagements existants (traversée piétonne)
- Le déplacement du mobilier urbain existant
- La mise en place des signalisations horizontales et verticales adaptées.

Le coût de l'opération, entièrement prise en charge par le conseil départemental, s'élève à 19 486.78 € TTC.
La commune a, par ailleurs, sollicité auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes la mise à disposition d'un abri voyageurs, dans le respect des prescriptions de la convention établie entre le département de l'Ain et la région Auvergne-Rhône-Alpes. La fourniture et la pose de l'abri seront prises en charge par la région Auvergne Rhône Alpes.
Il convient, à ce jour, de formaliser cette opération par la signature de la convention entre le département de l'Ain et la commune de Challex, représentée par le maire.
M. Peter demande si les modalités de mise à disposition de l'abri pour affichage publicitaire ont été définies, la convention ne le précisant pas ; des précisions seront demandées afin de vérifier si la commune dispose du choix en matière de publicité.
Il demande si, par ailleurs, est prévue l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. Claude Chappuis précise qu'une étude a été engagée sur une installation à proximité de la mairie (ancienne pesée).
Nicolas Perez souhaite ajouter que le carrefour de la rue de la Mairie, la rue de Confignon et la rue de la Craz nécessiterait une sécurisation. Les bus rencontrent de grandes difficultés à manœuvrer dans le virage.
Par ailleurs, une réflexion est engagée sur la mise en sens unique de la rue de Confignon, au vu entre autres de la dangerosité lors d'épisodes neigeux. La mise en sécurité des usagers nécessite la création de trottoirs le long du stade.
Après délibération, le Conseil municipal, avec 10 voix pour et 1 voix contre, autorise le maire à signer la convention avec le Conseil départemental.
Michel Peter précise que son vote négatif n'est pas lié à la réalisation de l'abri bus, mais à l'absence de précisions sur la publicité qu'il estime devoir relever de la compétence de la commune.

Délibération n°03-2022 : accompagnement de la commune par un cabinet d'avocats pour conseils juridiques et judiciaires en matière d'urbanisme.

Monsieur le Maire explique que ce projet devra être débattu ultérieurement en l'absence de tous les éléments nécessaires à une validation. La demande initiale de devis concernant l'accompagnement juridique et judiciaire en matière d'urbanisme par le cabinet FAUCK – avocats et associés visait, en l'état, à la préparation du budget de la commune et non pas à en

valider le principe ou les conditions d'exercice, ce qui apparaît prématuré au regard des informations recueillies.

Délibération n°04-2022 : réalisation de travaux dans le cimetière (déplacement de tombes et monuments).

Monsieur le Maire rappelle que durant l'année 2021 ont été réalisés des travaux de réaménagement du cimetière. L'ouverture du mur pour la création d'un nouvel accès pour les véhicules des pompes funèbres a été réalisée, et prochainement la pose d'un portail.

Afin de procéder à la suite des opérations, et notamment l'aménagement des allées, il est nécessaire de procéder au déplacement de 4 concessions dont un caveau, et d'installer un ossuaire.

Monsieur le maire précise par ailleurs que des problèmes importants d'infiltration affectent le cimetière et vont faire l'objet d'une expertise.

L'entreprise Pompes Funèbres du Sorgia a proposé à la commune un devis dont le montant s'élève à 10 960 € HT, soit 13 152 € TTC.

Monsieur le maire indique qu'un autre devis avait été proposé, mais ne présentait pas d'intérêt majeur. Par ailleurs, l'entreprise étant connue et réputée il n'est pas apparu nécessaire de solliciter d'autres prestataires.

Il propose, si les élus le souhaitent, de reporter cette délibération à une date ultérieure afin d'obtenir d'autres devis.

Les élus valident le report du vote de cette délibération.

Rapports des commissions :

Commission associations

Situation sanitaire/ manifestations :

- L'association « la Grappe » a contacté la commission afin de connaître les mesures sanitaires en vigueur, en raison de manifestations (repas) prévues fin janvier, début février.
- En l'état il est difficile d'apporter des réponses précises au vu de l'évolution constante de la situation.
- Des préconisations sont régulièrement transmises par les services de l'Etat, émettant des prescriptions strictes sur l'organisation des manifestations dans les lieux publics, qui ne sont pas interdites sur le fond mais restreintes dans leur déroulement.
- Certaines associations ont choisi de reporter leur Assemblée générale.
- Mme Coelho, directrice de l'école, a été élue présidente de l'AJLC.

Commission communication

Site Web de la commune :

- Installation d'un lien relatif à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme à compter du 1er janvier 2022, via le Syndicat Intercommunal d'Energie e-communication de l'Ain (SIEA).
- La question se pose de la formalisation des accusés réception des dossiers reçus en ligne, et de l'opportunité d'une automatisation des accusés automatiques émis sous un jour. Le sujet sera examiné par la commission « urbanisme ».

Petit Challaisien : il est demandé à ce qu'une information plus lisible soit faite sur les jardins communaux. Néanmoins, le projet nécessite encore d'être précisé.

Commission Voirie

Christian Pera réitère son mécontentement concernant sa demande de parution des arrêtés municipaux dans leur globalité.

Stéphane Bruckert explique qu'il est difficile d'envisager de faire paraître tous les arrêtés dans l'édition du Petit Challaisien et que, par ailleurs, ils sont obligatoirement affichés en mairie et portés sur le site Internet. Il conviendra de réfléchir au sein de la commission aux éléments fondamentaux à retenir dans le Petit Challaisien.

Une réunion commune des commissions voirie et scolaire a eu lieu afin d'étudier le problème de circulation rue de l'école aux heures de dépose des élèves. Il a été demandé à ce que les services de gendarmerie fassent des contrôles au vu du comportement des parents d'élèves.

Jardins communaux : Christian Pera a visité les jardins communaux de Sergy. Le dossier est en cours de constitution (plans, règlement). Il apparaît néanmoins d'ores et déjà que l'opération présentera un coût évalué entre 15 000 et 20 000 € pour la création de 5/6 jardins, comprenant notamment le terrassement des places de stationnement, l'installation de cabanons, la pose de clôture + portail.

Eclairage public : de gros dysfonctionnements se sont produits en fin d'année, notamment au niveau des horloges. Le SIEA a dû procéder à plusieurs interventions afin de rétablir la situation. Christian Pera précise que dans le cadre de la préparation du budget communal il serait opportun de s'interroger sur le programme de rénovation des armoires de commande, pour lesquels le SIEA avait réalisé une estimation fin 2020. Le coût d'investissement étant relativement élevé (de l'ordre de 20 000 € hors maitrise d'œuvre) cette réflexion s'inscrit dans le cadre des discussions budgétaires.

Michel Peter évoque la hausse annoncée du coût d'utilisation des énergies et s'interroge sur les possibilités d'aménagement des éclairages de nuit afin d'abaisser le niveau de consommation.

Commission bâtiments

Auberge : les travaux sont en phase finale.

Ecole : la chaudière est régulièrement en panne ; le brûleur a été changé durant les vacances de Noël, il conviendrait d'envisager le changement de la chaudière, dans le cadre de l'évolution des réglementations en matière de développement durable.

Appartements : le cumulus d'un logement a dû être changé en fin d'année.

Divers :

Projet d'arrêt bus rue des Prairies : Jocelyne Blazer indique que le dossier est en attente de validation de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex (CAPG) et du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT). Si les avis sont favorables, il pourrait être réalisé en juillet.

Auberge : rendez-vous entre les élus et les candidats.

Un échange fourni s'engage autour de cette rencontre, qui s'est déroulée dans des conditions défavorables, en l'absence de nombreux élus (contexte sanitaire).

Les élus présents se sont sentis démunis face aux questions des candidats portant sur des éléments techniques et juridiques qui n'ont pas, à ce jour, été discutés et validés par le Conseil municipal.

Le maire rappelle que l'objectif de la réunion n'était pas d'aborder ces sujets mais que les candidats présentent le type de restauration et d'organisation qu'ils souhaitaient proposer.

Il est acté, à l'issue des échanges, qu'il sera nécessaire de les revoir après avoir, en interne, précisé les fondements juridiques de la contractualisation à venir (bail commercial, location gérance, cession du fonds de commerce ?).

Une réunion des élus sera organisée dans les meilleurs délais après examen des contraintes juridiques.

La séance est close à 21h15

Echanges avec le public :

M. Morandi souhaiterait que le Pacte pour la transition écologique puisse avancer. Il est proposé qu'il vienne en faire la présentation lors du prochain Conseil municipal.

Mme Sudan demande si les agents municipaux pourraient lui venir en aide lors du déneigement pour éviter une grosse accumulation de neige, sur la voie publique devant son entrée.

CCAS

Le site Happy Visio vous propose de nombreux rendez-vous et des activités gratuites s'adressant à tous.

COMMENT SUIVRE CES CONFÉRENCES ?

- Rendez-vous sur le site **happyvisio.com** ou appelez le **01 76 28 40 84.**
- Inscrivez-vous gratuitement avec le code partenaire : ce code vous est offert par le département de l'Ain dans le cadre de son programme annuel Azalée, soutenu par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.
- Choisissez et participez depuis chez vous aux activités sélectionnées.

Voici quelques exemples en mars :

Lundi 7 mars : 11h00
quiz du code de la route

Mardi 8 mars : 15h30
S'adapter au rythme des saisons

Mardi 15 mars : 15h30
Cultivez les orchidées

Mais aussi : **Mardi 22 mars : 15h30** Cholestérol et diabète : quelles plantes pour vous venir en aide ?
Mardi 29 mars : 15h30 Consommons responsable

Municipalité

Enfin !!! ... Après des mois d'attente, nous avons le plaisir de vous annoncer que le repas du CCAS pour les aînés se déroulera le samedi 26 mars 2022 à la salle Jean Antoine Lépine. Les personnes concernées seront contactées pour leur inscription.

Carnet

Kiara BÉRENGUIER née le 8 décembre 2021 à Saint Julien-en-Genevois (Haute-Savoie), fille de Laura BLANC et de Fabien BÉRENGUIER

Johanna RINALDI née à Annemasse (Haute-Savoie) le 9 février 2022, fille de Prescillia REINHARD et de Corentin RINALDI

Lynna ROSSERO née à Saint Julien-en-Genevois (Haute-Savoie) le 10 février 2022, fille d'Adeline MARTIN et de Jeremy ROSSERO

Mme Madeleine RUFFINONI veuve TRUCHET, née à Sergy (Ain) le 13 septembre 1927, décédée à Saint Julien-en-Genevois (Haute-Savoie) le 3 février 2022

Mme Helli DANCYGIER veuve BUCHNER née à Paris 12^{e} le 28 janvier 1926, décédée à Challex le 19 février 2022

Hommage aux Challaisiens disparus

Hommage à Yves, le dernier des Debulle décédé le 4 novembre 2021 à Genève

Ce 12 novembre 2021, c'est au cours d'une courte bénédiction au cimetière de Challex, présidée par le Père Monnoyeur, que les cendres d'Yves, accompagné de ses nièces et neveux et de voisins et amis ont rejoint les défunts de la famille Debulle réunis presque au complet dans le petit cimetière de Challex.
Retracer la vie d'Yves n'est pas facile tant il était discret même en famille.
Né à Collonges le 17 août 1929, sixième d'une fratrie de 9 enfants, la famille arrive à Challex en 1935. Celle-ci, originaire du canton de Fribourg vient de Vulbens via Collonges (Ain) et s'installe définitivement au château de Mucelle.
Yves fréquente l'école de Challex, travaille à la ferme familiale. A 20 ans, le service militaire l'appelle en octobre 1949. Il se porte volontaire pour l'Indochine où il débarque le 26 mars 1950 après un voyage d'un mois en bateau. Il s'engage pour 6 mois supplémentaires. Il est affecté à la base militaire de Saigon qu'il quittera en mars 1951 et sera libéré définitivement le 15 mai 1951.
A son retour il travaille dans les travaux publics avant de rejoindre le CERN et confiait sa fierté de participer à cette grande aventure scientifique et technologique.
En 1957 il épouse Lili Buccio. Inséparables, ils partagent leur passion commune pour la nature : jardinage, longues randonnées, ski de fond. Yves joue au sein de l'USC : avec ses frères, ils forment la moitié de l'équipe.
Il s'adonne à la chasse et meuble le reste du temps par la lecture.
La maladie de son épouse le mobilise jusqu'à son décès en 2014, décès qui l'a profondément affecté.
Il rejoint l'EPHAD de Challex en 2016. Apparaît alors une nouvelle facette de sa personnalité : le chant (il chantait tout le temps, pour sa famille, pour les autres résidents et le personnel).
Yves était le dernier survivant de cette grande famille qui a tant marqué Challex par le nombre et aussi par la réputation de sérieux et de travail de ses membres. Il repose désormais aux côtés de ses parents et de ses frères et sœurs et surtout de son épouse Lili après une vie bien remplie.
Nous assurons sa famille de toute notre sympathie, notamment à Anne et Françoise ses nièces qui l'ont si bien entouré.
Georges Dallemagne

Vie associative

Association Gymnastique de Challex

Bibliothèque municipale Point Virgule

Nos nouveautés du mois

Romans

« La carte postale » - Anne Berest
« Azincourt par temps de pluie » - Jean Teulé
« Connemara » - Mathieu Nicolas
« Quatre heures, vingt-deux minutes et dix-huit secondes » - Lionel Shriver
« Le Grand Monde » - Pierre Lemaitre

Romans policiers

« Reine rouge » - Juan Gomez-Jurado
« Les promises » - Jean-Christophe Grangé

Bandes dessinées adultes

« Les piliers de la civilisation » - Sapiens T1 – Harari/ Homs
« La naissance de l'Humanité » - Sapiens T2 – Harari/ Homs

Bandes dessinées jeunes

« La chouette classe verte » - Ariol T1 – Guibert/ Montavant
« Copains comme cochons » - Ariol T3 – Guibert/ Montavant
« Studio Danse » - T10 – Beka/Crip

Romans jeunes

« Jack et la grande aventure du cochon de Noël » -J.K. Rowling
« L'Ickabog » - J.K. Rowling

Le coin « jeunes lecteurs.trices » n'est pas en reste, ci dessous un aperçu de ce que vous trouverez dans les bacs dès le mois de mars.

Vie associative

Groupe histoire locale

Groupe histoire locale
Contacts : G. Dallemagne au 04 50 59 10 37
groupehistoire.cha@orange.fr
Toujours chercher, conserver, partager, participer, sensibiliser, valoriser.

Recensement des puits

Un des modes d'alimentation en eau était constitué par des **puits,** nombreux dans notre village. Avantage : la proximité, puisque implantés près des habitations. Inconvénient : la pollution par les rejets et déjections humaines et/ou animales. La partie visible a le plus souvent disparu et le puits lui-même peut exister mais difficile à localiser car recouvert ou obturé voire comblé. Creusés à des profondeurs variables (plus de 20 mètres au haut de Mucelle) et maçonnés avec des matériaux locaux (des galets) ils constituent de véritables monuments historiques.
Si vous avez un puits sur votre propriété merci de le signaler (coordonnées ci-dessus) et éventuellement de nous communiquer des photos (partie apparente et intérieure de la partie souterraine***). Leur localisation ne sera pas rendue publique.***
Attention danger ! Ne descendez pas dans les puits : risques d'éboulements et d'asphyxie. Refermez soigneusement et solidement l'ouverture.
Photothèque groupe histoire

La chronique d'Arnold Uijttewaal

Après la « sortie de route » des fêtes via eau et vin revenons à nos rues

La Faverge

La **rue de la Faverge** connecte **la Vieille Cure** (Petit Challaisien de mai 2021) et la rue de la Mairie avec la **place du Poizat** (Petit Challaisien de novembre 2021). Il s'agit d'une rue partiellement en sens unique. Cette rue est déjà répertoriée dans le recensement de 1850. Le nom **Faverge** n'a pas pour origine un nom de famille.
Dans l'ancien français **favarge** signifie « **forge** ». Il s'agit donc d'un lieu où on travaillait le fer et/ou on ferrait les chevaux.
Dans le chapitre sur la **place du Poizat** la présence d'une forge était signalée. En effet, au bout de la route de la Faverge à l'endroit où se trouvait la superette de Mme Ferrolliet, il y avait une forge. Le dernier forgeron Simon Cusin malade, a cessé ses activités quelques années avant son décès en 1966 à l'âge de 31 ans. Il avait succédé à son grand père, un Simon Cusin lui aussi. La forge a été convertie en épicerie après d'importants travaux. On trouve beaucoup d'autres variantes du terme **Faverge** dans la région : Favarges, Favargettes, Faverge, Faverges, Favergette, Favoirgeatte, Forge, Forgean, Forges. On peut également citer la dénomination du village voisin de **Farges**.

Arnold Uijttewaal

Les Bourrus de Mucelle

Annulation de la vente de boudin prévue initialement le 5 mars 2022

Chères Challaisiennes, chers Challaisiens,

Compte tenu du peu de visibilité sur les conditions sanitaires, nous sommes au regret **d'annuler** notre traditionnelle vente de boudin du 5 mars sur la place de Mucelle.

Nous espérons en revanche vous revoir pour notre **Apéritif Musical**, qui aura lieu le **vendredi 17 juin 2022 à 19h30** (Lieu à confirmer en fonction de la météo).

Dans l'attente de ce prochain moment festif, Les Bourrus de Mucelle vous adressent leurs meilleurs sentiments.

Association d'Animation Paroissiale

Hommage à Madeleine Truchet née Ruffinoni : une femme discrète mais généreuse et très impliquée dans la vie paroissiale

L'Association d'Animation Paroissiale (AAP) dont Madeleine était membre tient à lui rendre hommage pour son dévouement et sa générosité : catéchiste pendant de nombreuses années, elle emmenait les enfants à Sergy son village natal, ramasser les perce-neige dont la vente était destinée à une association caritative des Seychelles. C'est à elle aussi que revenait le fleurissement de l'église qu'elle assurait avec goût, régularité et dévouement. Elle participait activement aux kermesses organisées par le Père SUBLET : elle y tenait le stand de la loterie. Tout cela en plus de ses occupations ménagères, son jardin et les vignes. Merci Madeleine Pierre Mottier

Compte-rendu de l'assemblée générale du 8 février 2022

La séance est ouverte à 18h30 par Hélène Peter, présidente, en présence de nombreux membres, associations utilisant la salle, monsieur le Maire et le Père Monnoyeur.

L'assemblée commence par un moment de recueillement pour Mmes Lucie Ferrolliet et Madeleine Truchet (enterrée ce jour), membres très actives de l'Association pendant de nombreuses années, ainsi que pour la maman de Brigitte, membre du bureau. Une pensée aussi pour nos malades, particulièrement Simone, Pierre, Albert et Jeanine.
Les comptes-rendus moral et financier sont rapides, car nos manifestations n'ont pas pu avoir lieu, comme pour toutes les associations en cette période tempétueuse.
Le repas « botato », prévu le dimanche 13 mars 2022 en association avec la Jeunesse, est reporté. Il y a trop d'incertitudes pour les réservations, celui-ci pourrait se faire en automne.
La troupe des Electrons Libres propose de faire 2 représentations, avec la pièce de l'année 2020 qui n'a pas encore été jouée à Challex et dans l'automne, celle de 2022.

La Salle Saint Maurice est un atout pour les associations du village qui ont apprécié de pouvoir l'utiliser pendant l'année. C'est une belle alternative aux salles communales qui n'ont pas toujours pu les accueillir à cause des contraintes liées à la pandémie.
A ce propos, M. le Maire, ainsi que le Père Monnoyeur, remercient l'association et particulièrement Hélène Peter pour sa disponibilité et son organisation. Les règles sanitaires ont toujours été respectées.
Troy Menting, président du Sou des Ecoles, remercie l'association pour le relai concernant l'utilisation du Four. Le passage se fait en douceur et une première journée de chauffe a été réalisée au mois de novembre 2021. Le Sou des Ecoles devrait faire une journée four le 14 mai prochain et l'AAP se joindra à l'équipe des parents d'élèves pour les aider.
Martine Vernay a annoncé sa démission dans le courant de l'hiver.
Après que l'assemblée ait voté, les membres sortants sont réélus à l'unanimité : Anna Doudou, Marie-Thérèse Puhl, Christiane Mottier et Mario Zaffino.
Les vérificateurs aux comptes pour 2023 sont Michel Peter et Stéphanie Dalmais.
La séance est levée à 19h30, sans le traditionnel verre de l'amitié, ni la fondue qui clôturent habituellement ce rendez-vous. Ce n'est que partie remise !
Suite à cette réunion, le comité s'est réuni et a composé le bureau de la manière suivante :
présidente : Hélène Peter, vice-présidents : Mario Zaffino et le Père Monnoyeur, secrétaire : Françoise Sallet, secrétaire adjointe : Christiane Mottier, trésorière : Bernadette Lovenjak, trésorière adjointe : Marie-Thérèse Puhl.

Nous remercions vivement tous ceux qui sont venus à notre AG, leur présence nous encourage, et nous sommes impatients de reprendre nos activités pour soutenir l'animation dans notre beau village.

Françoise Sallet

Vie associative

Union Nationale des Combattants

Anciens combattants
Contact : G. Dallemagne 04 50 59 10 37
dallemagne.georges@wanadoo.fr

L'amicale des Anciens combattants recrute :
AF.N. , 39/45, Indochine, Veuves, OPEX, Service Militaire, Membres Associés-sympathisants rejoignez- nous !

Vous y trouverez solidarité, camaraderie, défense de vos droits, informations, devoir de mémoire sous l'égide et l'appui de l'Union Nationale des Combattants.

Poivre & Sel

Avec le repas « super choucroute », préparée par notre chef Yves, en février, Poivre & Sel a repris le rythme de ses rencontres mensuelles et Monique nous a invités à fêter la Saint Valentin avec une décoration pleine de petits mots tendres. Nous espérons ne plus avoir à subir d'interruption dans notre programme car tous les membres ont été heureux de se retrouver et espèrent profiter pleinement des surprises que le bureau leur réserve et elles sont nombreuses !
Pour le mois de mars, notre chef Yves a prévu au menu une « langue de bœuf » comme la préparaient déjà nos grands-mères. Pour les personnes qui ne sont pas tentées par ce plat, une autre proposition leur sera faite et il faudra vous annoncer à l'inscription auprès de
Claudine.bosteels@gmail.com ou par téléphone au 04 50 56 33 86, jusqu'au jeudi 3 mars, dernier délai.
Après le repas, nous organiserons, en interne, un loto avec des lots divers et gourmands.
Nous vous attendons donc le

MARDI 8 MARS

dès 11h.30 à la Salle Saint Maurice et vous demandons de respecter le délai d'inscription.

A bientôt,
Pour le CA de Poivre & Sel :
Eliane Dallemagne, Présidente

La Grappe

Repas animé

Merci pour votre patience et votre compréhension. Malgré ces temps compliqués, nous avons travaillé sans relâche pour réussir à organiser un événement avec vous.
C'est donc avec joie que nous vous invitons le **samedi 2 avril 2022**, à 19h00 !

Réservations dès maintenant ! Contactez :
Laurence Péricard
07.68.12.36.14

20€ pour les adultes et 12€ pour les enfants jusqu'à 12 ans.
Sachez que nous serons tenus de respecter les restrictions sanitaires en vigueur.

La Grappe est impatiente de vous retrouver, venez nombreux !

Vie associative

Le Sou des écoles

Le mardi 8 mars, le Sou des écoles vous propose une fête colorée et joyeuse à l'occasion de mardi gras.

16h45 : départ du défilé depuis l'école jusqu'à la salle Jean-Antoine Lépine.

VENEZ ADMIRER LES ENFANTS DÉFILER.

17h30 - 21h00 à la salle Jean-Antoine Lépine :

Bal costumé
Concours de déguisements
Stand maquillage
Restauration (goûter & repas)
Buvette

Menu :
Croque-monsieur + carottes râpées : 5 €
Croque-monsieur végétarien + carottes râpées : 5 €

Précommande des repas par email à sou.challex@gmail.com avant le 4 mars.

Le protocole sanitaire en vigueur à cette date sera mis en place, pour le moment passe sanitaire vaccinal.

Les Petites Scènes

Les 14 et 15 mai, la troupe adulte des Grandes Petites Scènes vous présentera sa seconde pièce, Jour de Naissance, suite de notre Jour de Noce.

Jour de Naissance est tout à fait compréhensible si vous n'avez pas vu Jour de Noce. Toutefois pour ceux qui aimeraient voir ou revoir Jour de Noce, se familiariser avec les membres un peu fous des familles que nous interprétons, nous proposons d'en faire **une projection**.
Nous aurons le plaisir de vous accueillir **le 12 mars à 18h à la maison des sociétés** ; la pièce dure 1h15.

L'entrée est libre, le port du masque et/ou le Pass sanitaire seront demandés selon les règles sanitaires.
Si les mesures sanitaires en vigueur nous l'autorisent, nous tiendrons un bar à l'issue de la projection.

Contactez nous sur : **contact@lespetitesscenes.fr**

L'équipe des Petites Scènes

INSCRIPTIONS RENTREE 2022

Votre enfant fera son entrée à l'école Simone Veil pour la rentrée 2022/2023, merci de prendre note des informations ci-dessous et de vous y conformer pour réaliser convenablement son inscription.

A/ Rentrée en Petite Section (PS): 1ère année de maternelle
Conditions : être résident de la commune, l'enfant doit être âgé de 3 ans **avant le 31/12/2022.**
Documents à fournir le jour de l'inscription :
certificat d'inscription délivré par la mairie (à récupérer en amont en mairie, sur justificatif de domicile)

- photocopie de la pièce d'identité des 2 parents
- photocopie de la pièce d'identité de l'enfant s'il en possède déjà une
- photocopie des vaccins obligatoires à jour soit, pour les enfants nés après 2018 : Diphtérie, Tétanos et Polio myélite (DTP) + Coqueluche + Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b + Hépatite B + Infections invasives à pneumocoque + Méningocoque de sérogroupe C + Rougeole, oreillons et rubéole
- photocopie du jugement de divorce précisant les modalités de garde le cas échéant

B/ Rentrée dans une autre classe que la Petite Section (de la Moyenne Section au CM2) :
Condition : être résident de la commune
Documents à fournir le jour de l'inscription :

- **les mêmes que cités précédemment** pour une rentrée en Petite Section
- **un certificat de radiation** émanant de l'ancienne école de l'enfant

Que vous soyez dans le cas A ou B, veuillez **prendre rendez-vous** sur un des créneaux ci dessous **par mail :** ce.0010418z@ac-lyon.fr
Aucune inscription ne sera prise sans Rendez-vous ou sans l'intégralité des documents demandés.
Créneaux possibles :

- Lundi : 14/21/28 mars + 04/11 avril + 02/09/16/23 mai de 16h30 à 17h15
- Jeudi : 10/17/24/31 mars + 07/14 avril + 05/12/19 mai de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Prévoir environ 15 minutes pour un rendez-vous, il n'est pas nécessaire que l'enfant soit présent lors de l'inscription. Ce rendez-vous sera uniquement l'occasion de réaliser la partie administrative.
Une visite de la classe de votre enfant et de l'école sera proposée à la fin du mois d'août (date précise communiquée ultérieurement).

Pour information, un service périscolaire (cantine et/ou garderie) est proposé par la commune, un dossier spécifique est à retirer et à rendre en mairie.

Au plaisir de vous accueillir prochainement dans notre établissement,
Stéphanie Coelho, directrice

Joséphine Baker (1906-1975) : les multiples vies de la danseuse et chanteuse noire américaine (devenue française en 1937)

Première partie

Pour ce mois-ci je vous propose le début de la biographie de Madame Joséphine Baker connue entre autres pour ses talents de meneuse de revues, de danseuse et de chanteuse. Vu la richesse de sa carrière et ses engagements dans la Résistance comme lieutenant au service de la France, il sera appréciable de couper ma contribution en deux : une ce mois-ci et l'autre en avril prochain.

Freda Joséphine McDonald dite Joséphine Baker naquit dans une famille américaine très pauvre le 3 juin 1906 à Saint Louis (Missouri).

SA JEUNESSE

Enfant, Joséphine élevée dans un taudis au milieu des rats, travailla à 8 ans pour des Blancs qui la martyrisaient. Une de ses patronnes avait ébouillanté ses mains pour la punir. Elle fut mariée une première fois à 13 ans à Willie Wells (en 1919) puis divorcée, se remaria à 15 ans à William Baker rencontré à Philadelphie (1921-1925) qui lui donna son nom de famille.

Elle est alors artiste de rue, danseuse rejoignant une troupe itinérante et réalisant des tournées dans les villes américaines. L'envie de danser à Broadway la pousse à quitter son deuxième mari pour tenter sa chance à New-York. Donald J. Reagan, attaché commercial à l'ambassade américaine à Paris voit en Joséphine un grand potentiel. Un salaire hebdomadaire de 250 $ lui est offert si elle suit Reagan en France où il veut monter un spectacle dont notre héroïne serait la star de « La Revue nègre ».

SON ARRIVEE EN EUROPE

Joséphine Baker et sa troupe embarquent pour Paris le 25 septembre 1925. Le 2 octobre elle passe en première partie dans la « Revue nègre » au théâtre des Champs-Elysées et danse le charleston dans un décor de savane avec sa célèbre ceinture de bananes au rythme des tambours. Elle se produit également en Allemagne en 1929, notamment à Berlin, mais à Munich, elle fait face à une virulente opposition et est interdite de scène. « Va-t-en d'ici ! En Bavière, seuls les « noirs » du cru ont le droit de se produire », s'amuse la caricature d'une revue satirique en référence aux uniformes sombres du policier et du prêtre qui la poursuivent.

A 20 ans elle ouvre son premier cabaret à Montmartre, « Chez Joséphine ». Son troisième mari, imprésario et pygmalion, le soi-disant Comte Abatino organise pour Joséphine des tournées triomphales dans le monde. Elle popularise le charleston, injecte à Paris le rythme du jazz et propose à ses spectateurs des positions sensuelles et décoiffantes qui scandalisent à l'époque. En 1931, elle remporte un formidable succès avec la chanson « J'ai deux amours… » composée par Vincent Scotto dont tout le monde connait le refrain « J'ai deux amours, mon pays et Paris ». Dans les années 1929 à 1937 Joséphine Baker vit dans la somptueuse villa « Le Beau chêne » au Vésinet (Yvelines). Après la grande dépression de 1929, le chômage explose en Europe : dans le 18ème arrondissement de Paris elle distribue de la nourriture chaude aux personnes âgées dans le besoin. Joséphine ne cessera d'être une intraitable militante antiraciste, provoquant des scandales publics quand elle se heurte à la ségrégation.

LES MILANDES, LIEU DE RECONFORT ET DE RESISTANCE

En 1937 elle loue (puis achète en 1947) un château dans le Périgord noir à Castelnaud-la-Chapelle (Dordogne) aux Milandes, lieu de ses premiers actes de Résistance. Elle adoptera avec Jo Bouillon, son quatrième mari, douze enfants, leur tribu « Arc-en-ciel » recueillis au fil de ses tournées dans le monde entier. Ces douze enfants ont aujourd'hui, en 2022, entre 58 ans (Stella) et 70 ans (Akio) et sont d'origine religieuse diverse (bouddhiste, shintoïste, juif, musulman, protestant, catholique ou sans religion). Elle y crée et conduit un paradis utopique…

FIN DE LA PREMIERE PARTIE

Au mois d'avril dans le prochain Petit Challaisien, je vous proposerai la suite de la vie de Joséphine Baker avec :

Résistante de la première heure, Le gouffre des Milandes, La fin de Joséphine, La panthéonisation de Joséphine

Denis RAQUIN, membre du Comité de lecture du Petit

Grappeline

Petite mascotte challaisienne, «Grappeline» est curieuse et nous propose d'aller à la découverte de notre village. Au fil de nos «Petits Challaisiens» elle grappille des informations, nous conte des rencontres et nous donne peut-être l'envie d'aller plus loin…

Le pacte pour la transition

A l'occasion des élections municipales de 2020, certains d'entre vous se souviennent peut-être d'avoir participé à une conférence à la Maison des Sociétés, où avait été présenté le Pacte pour la transition, à l'instigation de Jean-Charles Morandi. Deux ans plus tard…, alors que de nombreuses communes du Pays de Gex y ont adhéré, nos élus ont été à nouveau approchés lors de la dernière séance du Conseil municipal. J'ai rencontré Jean-Charles pour qu'il m'explique en quoi consiste ce Pacte.

Jean-Charles, pouvez-vous nous expliquer le but du Pacte pour la transition en quelques mots ?
Le Pacte pour la transition a vocation à engager les changements nécessaires à la résilience des communes et de leurs groupements, en réponse aux enjeux majeurs des prochains mandats électoraux (écologiques, sociaux, démocratiques).

En quoi consiste-t-il ?
Il est composé de **32 mesures et de 3 principes transversaux**. *(cf.* Le Petit Challaisien de décembre 2019*).* Vous trouverez toutes les informations le concernant dans le document en pages suivantes.

Qui sont les "ambassadeurs" de ce projet ? Existe-t-il beaucoup de représentants dans le Pays de Gex ?
Au niveau national, à partir de ces 32 mesures, des centaines de citoyen(ne)s impliqué(e)s se sont réuni(e)s en **collectifs**. Le Pacte a été conçu pour être un outil permettant à chacun(e) de s'impliquer dans la vie de sa commune. L'association **Face à 2Main** a été créée en novembre 2019 pour la protection de notre cadre de vie dans le Pays de Gex et sa mission est entre autres d'y représenter le Pacte pour la transition. Les collectifs ont pour but d'aider les communes à franchir le pas de la transition écologique face aux dérèglements climatiques qui vont en s'accentuant.

Vous avez donc récemment relancé le Conseil municipal de Challex pour qu'il adhère au Pacte. Quelles sont les prochaines étapes ?
Suite à la présentation de Madame Valérie Loubet, les membres du Conseil municipal ont souhaité un temps de réflexion et se réunir ultérieurement pour prendre une décision.
Si elle est positive, il faudra que 10 mesures minimum soient choisies parmi les 32 proposées.
Deux solutions ont été suggérées. La première : ce sont les membres du Conseil municipal qui feront le choix ; la seconde, un *Referendum* d'Initiative Citoyennne (RIC) ou Partagé (RIP)* pourrait être organisé, afin que toutes les Challaisiennes et les Challaisiens puissent prendre part à la sélection des mesures.
* Un RIC serait à la charge de l'association Face à 2Main, tandis que le RIP serait organisé conjointement mairie/association.

Un referendum ?
En effet, nous serions prêts à utiliser cet outil démocratique et souhaiterions en plus élargir le vote aux **jeunes dès l'âge de 16 ans** et aux **personnes hors UE** (mais qui paient leurs impôts sur notre commune). Dans un souci de participation citoyenne, les habitant(e)s choisiraient parmi les 32 mesures un nombre déterminé par le Conseil municipal (par exemple 20). A l'issue du vote, le Conseil municipal choisirait parmi les 20 mesures plébiscitées, un nombre prédéterminé (10 minimum).

Grappeline

Petite mascotte challaisienne, «Grappeline» est curieuse et nous propose d'aller à la découverte de notre village. Au fil de nos «Petits Challaisiens» elle grappille des informations, nous conte des rencontres et nous donne peut-être l'envie d'aller plus loin...

Pourriez-vous nous donner des exemples de ce que font les autres communes du Pays de Gex, afin de nous éclairer ?
Onze communes ont signé le Pacte, représentant 73% de la population. A Saint Jean-de-Gonville, qui est l'exemple de référence, un collectif local travaille tous les mois à travers une réunion avec le Conseil municipal. A Gex, un rapport très complet sur l'avancée de l'application des mesures a été rendu par la mairie. A Ferney-Voltaire, la mairie a organisé une commission avec des associations, dont Face à 2Main.

En quoi les habitant(e)s pourraient-ils(elles) être impliqué(e)s ?
De nombreuses mesures font appel à des compétences que les élus n'ont pas forcément, tandis que dans la population, il se trouvera certainement une personne possédant le savoir-faire, de par son métier ou par intérêt ; quelqu'un pouvant donner des conseils, de son temps pour des actions spécifiques, etc... Dans certaines communes, des membres extérieurs au Conseil municipal participent à des commissions, comme par exemple dans le comité de lecture du Petit Challaisien, au sein de la Commission communication.

Un document explicatif est publié dans ce journal, mais je suppose qu'on peut également trouver de nombreuses informations sur Internet ?
Bien sûr, je vous suggère d'aller visiter les sites
https://www.pacte-transition.org
https://facea2main.com/
https://www.facebook.com/Pacte.transition.Pays.De.Gex/
Je reste également à disposition pour répondre à toute question et souhaiterais lancer un appel aux Challaisiennes et aux Challaisiens qui souhaiteraient rejoindre le collectif de Challex. Ils sont les bienvenus !

Tout ceci est fort intéressant et je me réjouis de prendre connaissance de la décision du Conseil municipal. Merci Jean-Charles pour vos explications, je vous laisse le mot de la fin...

Le but du Pacte pour la transition est de faire passer le message que la planète **"en a ras le bol des hommes"** ! Il est nécessaire de se préparer à une transition écologique pour les générations futures, et cela, dès l'échelon local que sont les communes, en collaboration avec leurs administrés.

CONSTRUIRE ENSEMBLE LES COMMUNES DE DEMAIN !

Le Pacte pour la Transition a vocation à engager les changements nécessaires à la résilience des communes et de leurs groupements en réponse aux enjeux majeurs des prochains mandats électoraux (écologiques, sociaux, démocratiques).

Il est composé de 32 mesures et de 3 principes transversaux, auxquels peuvent être ajoutées jusqu'à cinq mesures spécifiques à la commune..

En signant le Pacte pour la Transition :
- La liste s'engage à respecter les 3 principes transversaux et à mettre en œuvre au moins 10 mesures choisies parmi les 32;
- Le collectif local s'assure de la bonne mise en œuvre et du respect de ces engagements.

Principe A : Sensibilisation et formation à la transition
Impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur la transition auprès de différents publics : élu·es, agent·es territoriaux, jeunes, habitant·es, acteurs économiques, etc.

Principe B : Co-construction des politiques locales
Engager un processus de construction collective de politiques locales, en associant élu·es, citoyen·nes, agent·es et représentant·es des acteurs locaux, pour la mise en œuvre et le suivi des engagements du Pacte pour la Transition.

Principe C : Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale
Pour répondre à l'urgence climatique et sociale, intégrer des critères environnementaux et sociaux, ainsi que les impacts à long terme décisifs dans les arbitrages des projets locaux et dans l'organisation de la commune et ses groupements.

1. Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales).
2. Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financement éthiques.
3. Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.
4. Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général.
5. Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.
6. Préserver et mobiliser le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne.
7. Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.
8. Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau) et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.
9. Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire.
10. Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun.

pacte-transition.org

CONSTRUIRE ENSEMBLE LES COMMUNES DE DEMAIN

11. Mettre en œuvre une démarche territoire à énergie positive ou plan climat citoyenne ambitieuse, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne.
12. Soutenir les constructions et rénovations à haute efficacité énergétique, ainsi que les conversions de systèmes de chauffage les plus polluants en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.
13. Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de GES et font reculer la biodiversité.
14. Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.
15. Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.
16. Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville.
17. Développer une logistique urbaine du transport des marchandises adaptée aux caractéristiques de la commune.
18. Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.
19. Mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les acteurs de la commune.
20. Développer des habitats participatifs et des écolieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets actuels.
21. Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté.
22. Limiter la place de la publicité dans l'espace public.
23. Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant, assurant l'usage de tous et toutes, y compris des personnes les plus vulnérables
24. Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous.
25. Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous.
26. Créer des dispositifs publics de premier accueil, à dimension humaine et en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut.
27. Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du monde du travail avec une politique locale de l'emploi tournée vers la transition écologique du territoire et à dimension sociale.
28. Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements.
29. Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.
30. Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste, pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique et délibératif.
31. Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitant·es.
32. Adhérer aux monnaies locales complémentaires et citoyennes et les mettre en place dans les services publics de la commune et de ses groupements, dans les budgets participatifs et dans le soutien aux associations.

pacte-transition.org

Memento

Mairie de Challex
216, rue de la Mairie
04 50 56 30 10 ~ challex@challex.fr

Lundi	9h00-12h30	fermée
Mardi	9h00-12h30	14h00-19h00
Mercredi	9h00-12h30	fermée
Jeudi	9h00-12h30	14h00-19h00
Vendredi	9h00-12h30	fermée

Le marché communal hebdomadaire
Tous les mardis sous la Halle de 16h00 à 19h30

Bibliothèque municipale
04 50 59 11 98 ~ bibliochallex@gmail.com
Horaires :

Mercredi	16h00-19h00
Vendredi	16h00-19h00

18 € pour une année, gratuit jusqu'à 18 ans

Boulangerie et Point Poste La Miette
Attention nouveau numéro : 04 50 42 74 22

Lundi :	fermé
Mardi :	6h00-12h30
Mercredi :	6h00-12h30
Jeudi :	6h00-12h30
Vendredi :	6h00-12h30

Samedi, dimanche et jours fériés : 6h00-12h30
Heure limite de dépôt du courrier :
11h30 du mardi au samedi inclus

Inspection de l'éducation nationale
Circonscription du Pays de Gex
04 50 40 76 60
Ecole : 04 50 56 44 32
Garderie : 06 83 45 81 81

Maison de retraite médicalisée Les Cyclamens
04 50 56 46 50

Groupement transfrontalier européen
08 92 70 10 74
SIEA : Service Client : 04 74 45 09 07

Transport à la demande
Auprès de la centrale de réservation : 0800 00 67 59 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 hors jours fériés ou www.transportsdelain.fr
Horaires du bus La Plaine-Challex : www.tpg.ch

CLIC : **C**entre **L**ocal d'**I**nformation et **C**oordination gérontologique : 04 50 41 04 04
Site de l'agglo : paysdegexagglo.fr puis accueil et faites votre choix
Recyclage : www.sidefage.fr
Horloge parlante : 3699

Maison des Usagers Gessiens (MUG)
200 rue Edouard Branly, Technoparc,
01630 Saint Genis-Pouilly
Ouvert le lundi, mardi et le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Le mercredi de 8h30 à 17h30
Le vendredi de 8h30 à 17h00
Ce lieu concerne les déchets et la régie des eaux.

- **Déchets**
  Collecte des déchets sur la commune
  Mercredi soir dépôt des conteneurs
  Jeudi matin ramassage des déchets ménagers à retirer le jeudi soir au plus tard
  N° pour demande de bacs à ordures ménagères, tri, compostage ou anomalie: 04 50 40 95 00
  www.monservicedechets.com
- **Régie des eaux gessiennes (eau, assainissement) 04 85 29 20 00**

Déchèterie de Péron : 04 50 59 14 64
Horaires d'hiver de novembre à février inclus
(ne pas oublier son badge)

Lundi - vendredi	8h30-11h55 et 13h30-16h55
Samedi	8h30-16h50
Dimanche	9h00-11h50

Fermée les jours fériés

Déchèterie de Saint Genis-Pouilly : 04 50 42 09 41
Allo encombrants : 04 50 20 65 86 ou
www.agcr.alfa3.fr

Emmaüs : 04 50 39 34 96 ou www.emmaus74.net

AGCR (recyclage solidaire de textile en bon état à Saint Genis-Pouilly, 129 rue du Tiocan) :
04 50 28 20 50

- **Horaires magasin** :

Mercredi, jeudi et vendredi	13h00-17h30
Samedi	8h45-14h15

- **Dépôt marchandises** :
  Lundi, mercredi, vendredi
  8h30-12h30/14h00-17h45

Ressourcerie du Pays de Gex : 04 81 50 02 51
290 Rue de Perruet - ZA de la Maladière 01210 Ornex

- **Horaires boutique**

Mardi	14h30-17h30
Mercredi	9h00-12h30 et 14h00-17h30
Jeudi	14h00-17h30
Vendredi	9h00-12h30 et 14h00-17h30
Samedi	9h00-17h30

- **Horaires dépôt**

Lundi	13h30-17h30

Mardi-vendredi inclus :
9h00-12h00 et 13h30-17h30

Samedi	9h00-17h30

Memento

Numéros d'urgence
17 ou Gendarmerie (Thoiry 04 50 42 12 01)
117 rue des Chenaillettes
01710 Thoiry

Horaires d'ouverture de la gendarmerie
8h00 - 12h00 / 14h00-18h00 du lundi au samedi
9h00 - 12h00 / 15h00-18h00 dimanche, jours fériés

Appel d'urgence européen : 112
SAMU – urgences médicales-médecin de garde : 15
Pompiers : 18
SAMU – urgences sociales : 115
Pharmacies de garde : 3237
Signalement de logements indignes : 0806 706 806
Signalement violence femmes : 3919
Enfance en danger : 119
Hébergement d'urgence : 115
http://challex.info/urgence

Services des Centres Départementaux de Solidarité de Gex et Ferney-Voltaire : 3001
Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 3646

Centre antipoison (Lyon) : 04 72 11 69 11
CHAL : Centre Hospitalier Alpes-Léman
Site de Contamine-sur-Arve : 04 50 82 20 00

CHANGE : Centre Hospitalier Annecy Genevois
(Site de Saint Julien-en-Genevois) : 04 50 49 65 65
Hôpital Privé Pays de Savoie Annemasse :
08 90 10 71 24
Hôpital Cantonal Genève : +41 22 372 33 11
Hôpital de La Tour à Meyrin : +41 22 719 61 11

Maison Médicale de Garde, centre de soins immédiats du Pays de Gex
Hôpital local du Pays de Gex
160 rue Marc Panissod à Gex au 04 50 40 38 38
Du lundi au samedi uniquement sur rendez-vous après appel au centre 15
Spécial Covid 19 : 04 85 29 21 09

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
Cité administrative Simone Veil
62 rue de Genève
01630 Saint Genis-Pouilly
Sur RDV au 0810 25 01 10

Conseils juridiques gratuits
(CIDF-CDAD-ADIL-avocat-conciliateur de justice)
Sur RDV au 04 50 41 35 86
Centre du Service National
09 70 84 51 51 ou cns-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr
Recensement obligatoire dès 16 ans auprès de la mairie

Renseignement Centrale téléphonique de l'aéroport de Genève : + 41 0 900 57 15 00

Engins motorisés et bruyants
(tondeuses, taille-haies, tronçonneuses, motos, quads...)
Pour le bien-être de tous, veuillez respecter ces horaires

Lun/ven.	**8h00-12h00**	**14h00-19h30**
Samedi	**9h00-12h00**	**15h00-19h00**
Dimanche et jours fériés		**10h00-12h00**

Hauteur des haies
Les haies ne dépassant pas 2 mètres de hauteur peuvent être plantées jusqu'à 50 cm de la limite de propriété, celles au-delà de 2 mètres, à une distance d'au moins deux mètres de la limite séparative. Le propriétaire se doit d'entretenir sa haie et autres végétaux.
S'agissant de haies ou végétaux longeant le domaine public, en cas de carence du propriétaire, l'élagage peut être confié à une entreprise aux frais du propriétaire.

Le Petit Challaisien est publié par la commune de Challex.
Directeur de publication : Monsieur le Maire
Rédaction : Commission Communication / Comité de lecture
Impression : Piétri (Gex)
Distribution : Service de la commune
Tirage : 780 exemplaires
Le Petit Challaisien est distribué à l'ensemble des habitants. Il est également disponible sur le site Internet de la commune www.challex.fr

Crédits photos
Couverture : Jean-Luc Altherr
Page 3 : Françoise Perroux
Page 7 : Photo Famille Debulle
Page 9 : Arnold Uijttewaal
Page 10 : Evelyne Thiault
Page 11 : Eliane Dallemagne

Pour le prochain numéro du Petit Challaisien d'avril 2022, merci de transmettre vos articles par courrier électronique à :

lepetitchallaisien@challex.fr
au plus tard le :
lundi 14 mars